



Commune de l'Aveyron
Mairie de COMPREGNAC

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 06 décembre 2021 à 20 h 30 Salle du Château

Présents : Mme ALVES Mélanie, Mme GIRARD Anne, Mr JALBERT Bruno, Mr JULIEN Olivier, Mr LAFON Duncan, Mr LAMBRECHT Mathieu, Mr LEPETIT Patrick, Mme MORENO Véronique, Mme PEREZ-VERNHETTES Muriel, Mr TREILLET Alexis.

Secrétaire de séance : Mme MORENO Véronique, adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. À la suite de la démission de Mme DEROUET Florianne mise à jour des commissions
2. Délibération pour l'aide à la cantine 2022
3. Délibération pour l'aide aux sports 2021-2022
4. Délibération SIEDA extinction de l'éclairage public
5. Décisions modificatives (panneaux routiers et chemin Humbert)
6. Décisions modificatives RIFSEEP des agents (IFSE et CIA)
7. Désignation du titulaire et des suppléants pour la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges
8. Parcelle 49 à Peyre pour donation : acceptation ou non de la parcelle,
9. Demande de Mme REGIMBEAU pour le renouvellement de la convention pour le local à Peyre saison 2022
10. Vérification des extincteurs privés pour 2022
11. Terrasse de Peyre (ancienne école) prise en charge 50 % Amis de Peyre et 50 % Mairie
12. Autorisation stationnement Taxi
13. Conseils Municipaux Salle du Château en permanence

- Questions et informations diverses.

Signatures au registre des délibérations.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 septembre 2021 : adopté à l'unanimité.

En début de séance Monsieur le Maire s'excuse du report de la réunion prévue le 26 novembre pour cause de problème de santé.

PNRGC (Parc Naturel Régional des Grands Causses) Intervention de Mme BOUTET

Présentation des solutions de mobilité sur le territoire

Principaux flux entre Millau / Comprégnac / Saint Rome de Tarn. Plusieurs solutions s'ouvrent aux habitants :

- Voitures individuelles, bus scolaire, TAD (Transport à la demande), vélo, ou autres.

Son intervention concerne le dispositif « rézo-pouce » pour la vallée : il s'agit d'une application smartphone qui a été mise en fonction en 2019 mais la pandémie a freiné son développement.

Pour rappel, le rézo-pouce est un réseau d'autostop organisé avec une mise en relation des utilisateurs via une application téléphone ou un site internet et un réseau de panneaux « arrêt sur le pouce » répartis sur le territoire (sur la commune, nous en avons 4).

Pour l'instant, il y a peu d'inscrit sur le site et donc le dispositif ne fonctionne pas sur le territoire (système d'offres et demandes qui ne fonctionne qu'avec un nombre suffisant d'inscrits).

Nous avons remarqué que l'inscription sur le site est un peu compliquée. Mme Boutet (ou son successeur) propose de faire des informations publiques. Le 1^{er} rendez-vous est fixé pour la journée de la fête de la Truffe à Comprégnac le 19 décembre. Mme Boutet sera présente de 10h à 12h pour sensibiliser un maximum de personnes, aider pour l'inscription sur le site et expliquer le fonctionnement.

Mme Boutet mettra à notre disposition, dès que possible, un flyer à intégrer au bulletin municipal annuel et une vidéo sur le site internet de la mairie.

1) À la suite de la démission de Mme DEROUET Floriane mise à jour des commissions municipales

Commission SIEDA Titulaire : Mr Patrick LEPETIT,
Commission PBVF Titulaire : Mme Muriel PEREZ-VERNHETTES (Plus Beau Village de France)
Commission SRFE Titulaire : Mme Muriel PEREZ-VERNHETTES (Sites Remarquables de France et d'Europe)
Correspondant Sécurité Routière : Titulaire : Mr LAFON Duncan
Suppléante : Mme MORENO Véronique
Correspondant ERDF Suppléant pour Peyre : Mr Patrick LEPETIT.

2) Délibération pour l'aide à la cantine 2022

Le prix d'un repas à la cantine pour les enfants du primaire est de 5€95 hors commune de Millau. La mairie de Comprégnac alloue une aide individuelle en fonction du quotient familial.

Aide de la commune pour l'année 2022 :

- pour la tranche A (quotient < 350) : de 2€80, elle passe à 3.00€
- pour la tranche B (quotient entre 350 et 750) : de 2€50, elle passe à 2€70
- pour la tranche C (quotient > 750) : aucune aide n'est accordée (idem que l'année précédente).

Monsieur le Marie va demander au prochain conseil des maires si le tarif ne peut pas être identique à celui des enfants de Millau en sachant que Comprégnac n'a pas d'école et donc que les enfants sont rattachés systématiquement à Millau.

Mme Girard demande que, pour l'année prochaine, une modification des tranches de participation soit mise à l'étude.

La délibération est prise et est adoptée à l'unanimité.

3) Délibération pour l'aide aux sports 2022,

La participation de la commune pour les activités est accordée pour les enfants (6 à 16 ans) sur présentation d'un justificatif d'adhésion.

Montant de l'Adhésion	Participation de la Mairie
Jusqu'à 150 €	35 €
De 151 € à 300 €	45 €
A partir de 300 €	55 €

La délibération est prise et est adoptée à l'unanimité.

4) Délibération SIEDA extinction de l'éclairage public

Projet d'économie d'énergie sur la Commune de Comprégnac.

Les travaux s'élèvent à : 3781,80€ H.T

Aide du SIEDA : 1134,54€ H.T

Participation de la Commune : 2647,26€ H.T

Les travaux sont amortissables sur 1 an.

**La délibération est prise et est adoptée 9 voix Pour
1 voix Contre (Mr TREILLET)**

5) Modifications des lignes budgétaires :

Ligne 020 sur 2188 : Achat de panneaux pour la signalisation de la voie ferrée dépense : 221€76

Ligne 020 sur 2151 : Travaux sur le chemin communal de Mr HUMBERT dépense : 1443€ (l'autre partie pour 50% est prise en charge par la Commune de Castelnaud Pegayrol du fait de sa mitoyenneté)

La délibération est prise et est adoptée à l'unanimité.

6) Décisions modificatives RIFSEEP des agents municipaux (IFSE et CIA)

Régime indemnitaire RIFSEEP des agents municipaux :

Pour 2020 IFSE Mr NAVARIN 650€, perçu 483€ - Mme ANDRE 750€, perçu 683€ - (Max 11000) **CIA** 0 € (max 1200)

Pour 2021 IFSE Mr NAVARIN et Mr SAVOYE 800 €; Mme ANDRE 850 € - **CIA** 200 € pour tous au prorata.

La délibération est prise et est adoptée à l'unanimité.

7) Désignation du titulaire et des suppléants pour la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges :

Pour cette commission Monsieur le Maire Mr JULIEN et sa 1^{ère} adjointe Mme MORENO sont désignés

La délibération est prise et est adoptée à l'unanimité.

8) Parcelle 49 à Peyre pour donation : acceptation ou non de la parcelle

Monsieur HOT renouvelle son souhait de faire don à la Mairie de la parcelle n° 49 à Peyre. Après concertation le Conseil ne souhaite pas accepter ce don.

La délibération est prise et est adoptée à l'unanimité.

9) Demande de Mme REGIMBEAU pour le renouvellement de la convention pour le local à Peyre pour la saison 2022

L'occupation du local se fait de mars à septembre, la révision du loyer annuel est de : 430 € (420 € en 2021)

La délibération est prise et est adoptée à l'unanimité.

10) Vérification des extincteurs privés pour 2022

Des extincteurs ont été offerts dans le passé par une compagnie d'assurance à certaines entreprises privées de la Commune. Pour 2021 la vérification de tous les extincteurs répertoriés a été faite et payée par la mairie. Pour 2022, le conseil souhaite que la mairie fasse l'entretien uniquement des extincteurs sur le domaine public.

**La délibération est prise et est adoptée 7 voix Pour
3 Abstentions (Mr JALBERT, LEPETIT et TREILLET)**

11) Terrasse de Peyre (ancienne école) prise en charge 50 % Amis de Peyre et 50 % Mairie

L'association « Les amis de Peyre » propose au Conseil municipal d'assurer la démolition de la terrasse en ciment, celle-ci n'étant plus étanche. Il est demandé que les employés communaux se chargent de l'enlèvement des gravats avant que celle-ci soit refaite. Avec pour la reconstruction, une répartition de 50/50, Madame HATSCH la présidente demande un droit d'utilisation de la salle du bas jusqu'à dissolution de l'association.

La délibération est reportée

Mr le Maire prendra contact avec la Présidente pour modifier des termes de cette proposition concernant la durée d'occupation de la salle et la Mairie proposera d'effectuer les travaux sans passer par une entreprise extérieure.

12) Mr AUSSIBAL taxi à Millau fait une demande de stationnement taxi sur la Commune de Comprégnac.

**La délibération est prise et adoptée 9 voix Pour
1 Abstention (Mr LEPETIT)**

Une proposition de tarif annuel sera faite à Mr AUSSIBAL de 200 € annuel.

13) Modification du lieu des conseils municipaux

Suite au retour de l'épidémie de COVID-19 les réunions du conseil municipal auront lieu à la Salle du château jusqu'à nouvel avis

La délibération est prise et adoptée à l'unanimité.

Questions et informations diverses

- **Chemin du Causse, rapport d'Aveyron Ingénierie :**

« AVEYRON INGENIERIE présente la situation du chemin rural du causse créé au début des années 1980, sur demande du sous-préfet de MILLAU, suite aux crues historiques du Tarn.

Pour sa création, la commune a bénéficié de l'accord (écrit ou oral) des propriétaires privés ayant des parcelles pouvant être traversées par le chemin.

Depuis, la commune s'est comportée comme le propriétaire de ce chemin de manière continue, paisible, publique et non équivoque.

Maître MONESTIER explique qu'en vertu de la prescription trentenaire, la commune est le véritable propriétaire du chemin et exerce sur son emprise l'ensemble des droits et obligations liés à cette qualité.

Il convient d'en déduire les éléments suivants :

Aucune personne ne peut installer de barrières barrant l'accès du chemin (art. D.161-14 Code rural et de la pêche maritime) que ces dernières soient cadenassées ou pas,

Le Maire doit mettre en demeure les auteurs de ces agissements et d'y remédier. »

- **Compte rendu à la suite des réunions sur l'eau et l'assainissement avec la Communauté de Communes :**

Transfert de compétences

Nos plans des réseaux, datés années 80, ont été transmis à Mme ALVES Amélie qui travaille pour l'entreprise Gravelier/ Fourcadier mandatée par la Communauté de Communes.

Constat :

- La facturation du prix de l'eau et de l'assainissement est assez bien faite à priori ; toutefois, il conviendra de faire faire diagnostic à Aveyron Ingénierie.
- Pour une meilleure maîtrise de notre consommation et du rendement de la distribution d'eau potable, la mairie a pour projet de mettre des compteurs sur les robinets publics et les sorties de captage : Avis favorable
- A savoir que le SIVOM pourrait nous revendre des compteurs émetteurs qui faciliteraient le relevé de l'eau annuellement, et ce, à des prix avantageux.
- A Peyre, la STEP (station d'Epuraton) fonctionne plutôt bien
- A Comprégnac, il va falloir changer deux pompes de recirculation au niveau de la STEP et faire une nouvelle vidange (la dernière a été faite en juillet 2021). Cette succession de vidanges est anormale.
- A savoir qu'Aveyron Ingénierie va faire un cahier des charges mentionnant la nécessité d'un entretien adapté et d'une formation aux employés communaux pour les STEP et réservoirs d'eau potable.
- Pour mémoire, les bassins d'eau potable doivent être vidangés une fois par an.
- La mairie fait étudier le projet de poser un « bypass » entre la source et les consommateurs afin d'éviter à l'avenir une coupure d'eau lors des vidanges des réservoirs.
- La Communauté de Communes de Millau prendra la gestion de l'eau et de l'assainissement **au plus tard au 1^{er} Janvier 2026.**

Travaux prévus :

- Une pompe à chlore va être installée au château d'eau de Peyre en Janvier 2022, devis de 1569 HT.
 - Remplacement des 2 échelles des châteaux d'eau suite à la demande de la SAUR (La réglementation impose des échelles en alu) afin de pouvoir faire le nettoyage annuel des châteaux d'eau.
- Une Demande de broyeur à végétaux va à nouveau être faite à la Communauté de Communes.
 - Pour se mettre en règle, être informé en cas de pollutions et garder la baignade autorisée sur notre commune, 2 plages de la Commune seront déclarées à l'ARS et au Syndicat Tarn Amont. Une à Comprégnac et une à Peyre. Frais de dossier entre 500 et 1000€ (aides possibles en parties) et frais de fonctionnement pour les analyses 200 € par plage par an. Une demande de participation aux acteurs économiques du tourisme a été faite.
Le conseil municipal souhaite remercier **Canoescapade et le Katalpa** qui ont émis un avis favorable de principe.
Le sujet est en cours de négociation au sein du Conseil : tout le monde n'est pas d'accord avec le mode de participation pour l'instant.
 - Maison GAZAGNES : Les héritiers de cette maison avaient jusqu'au 4 décembre 2021 pour réaliser des travaux de mise en sécurité. Reste à vérifier si des travaux ont été commencés par l'intermédiaire de Mme THI-MAI-POLY, mandatée par la Communauté de Commune, avant d'entamer les démarches de mise en péril.
En attendant, des panneaux de signalisation de danger ont été placés sur le chemin de la Baume par la mairie.
 - Place de stationnement personne à mobilité réduite de Peyre sur la place de l'église troglodytique : il n'y a pas d'obligation de faire une signalisation avec un marquage au sol en bleu. Cependant, une vérification des dimensions de cet emplacement est nécessaire pour qu'elle corresponde à ce stationnement spécifique. En fonction de ceci, nous modifierons celle-ci par un panneau et un marquage blanc plus discret.
 - Des habitants demandent que les comptes rendus municipaux soient affichés aux Verdiers à Peyre:
Un seul panneau sera maintenu dans chaque village pour des raisons écologiques et économiques
 - * A Peyre sur la place de l'ancienne église
 - * A Comprégnac au champ d'Adrien
 A noter que les comptes rendus sont disponibles également sur le site www.compregnac12.fr
 - Il est demandé par des habitants du village que l'église de Comprégnac soit ouverte de temps en temps :
Réflexion est en cours.
 - Distribution des sacs poubelle le 4 mars 2022 de 16 h à 19 h. Le lieu de distribution sera indiqué ultérieurement.
 - Les vœux du Maire se feront le 8 janvier 2022 à salle des fêtes dans le respect des normes sanitaires en vigueur. Il n'y aura pas de vin d'honneur du fait de la COVID 19.

Fin de séance à 23h15